



Contrôle suite à accident de travail

Par **vanlide**, le **05/09/2016** à **09:27**

Bonjour,

suite à un accident de travail, survenue le 18 juin 2016, je serai contrôlée par un médecin administratif la semaine prochaine.

Dans le courrier de convocation, on me demande mon dossier médical. Mon médecin traitant étant en vacances, je me suis adressée à sa secrétaire qui m'a dit d'emmener uniquement mes radios et examens fait par des spécialistes.

Je pensais qu'il y aurai aussi les comtes rendues du médecin traitant.

Qu'en est-il?

Cordialement

Par **morobar**, le **05/09/2016** à **17:28**

Bjr,

[citation]un médecin administratif[/citation]

Un médecin secrétaire en quelque sorte ?

Il s'agit du médecin conseil de la CPAM et ce n'est pas un administratif. Il est même certainement plus rigoureux que le médecin traitant.

[citation]Qu'en est-il?[/citation]

Vous avez raison, cela peut influencer les conclusions, plutôt que l'étude rapide de radios...